



## **Règlement**

### **Appel à candidature « RISE »**

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 6 janvier 2019 inclus

## **1/ Le programme d'accompagnement « RISE »**

Le programme d'accompagnement RISE du CNRS, piloté par CNRS Innovation, a pour objectif d'accompagner les projets de start-ups deeptech ayant vocation à exploiter les technologies développées au sein des 1 000 laboratoires du CNRS, de l'idée à la structuration de votre projet, en passant par la création, et pouvant aller jusqu'aux premières phases de financement.

Ouvert à tous les projets de start-ups et aux jeunes start-ups, le programme RISE permet aux porteurs de profiter de l'expertise et du réseau de CNRS Innovation, et de bénéficier d'un accompagnement amont efficace pour faire émerger leur projet dans des conditions optimales.

Les projets ou start-ups sélectionné(e)s bénéficieront d'un accompagnement sur mesure dédié à l'entrepreneuriat, dispensé par une équipe dédiée constituée d'experts de CNRS Innovation et de mentors, qui suivra chacun des projets sélectionnés dans les futures étapes de développement et en intervenant sur 4 axes majeurs : sensibilisation, formation, structuration, et réseau.

## **2/ Candidature**

La participation à l'appel à candidatures du programme RISE implique pour tout projet et candidat d'accepter entièrement, et sans réserve, le présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraînera l'annulation automatique de la participation et de l'accompagnement.

Les projets de start-ups ou start-ups souhaitant candidater au programme d'accompagnement RISE doivent soumettre leur dossier de candidature en ligne, sur le site internet de CNRS Innovation, accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnrsinnovation.com>

Un formulaire accessible dans l'onglet « Programme RISE » dudit site internet devra être rempli, en français, par chaque candidat, questionnaire qui devra être accompagné d'une présentation powerpoint, non-confidentielle, de quinze slides maximum, décrivant, a minima sous forme d'idées et de bullet points le projet et notamment : l'équipe, l'expertise, la technologie, le problème traité et la solution proposée, les développements atteints et les perspectives, le business model, financement, etc.

## **3/ Calendrier**

Ouverture des candidatures : **6 janvier 2019 inclus**

Examen des dossiers par le comité de sélection : **décembre 2018 – janvier 2019**

Annnonce des sélections : **8 janvier 2019**

Accueil de la 1ère promotion à Paris : **25 janvier 2019**

## **4/ Critères de sélection**

Sont éligibles à cet appel à candidature, les projets de start-ups ou les jeunes start-ups constituées depuis moins d'un (1) an, valorisant ou projetant de valoriser des technologies issues des laboratoires (UMR) du CNRS, peu importe la thématique scientifique ou le marché adressés.

Niveau de maturité attendu des projets ou des start-ups : Du TRL 0 (idée) au TRL 6 (Minimum Viable Product).

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité de sélection composé d'experts de CNRS Innovation et du CNRS, et évalués notamment sur :

- La qualité scientifique du projet ;
- Le caractère innovant et différenciant de la technologie ;
- L'impact socio-économique, scientifique et sociétal du projet ;
- L'expertise, l'expérience et l'implication de l'équipe ;
- La complémentarité des fondateurs du projet ;
- Le degré de maturité du projet ;
- La vision du projet, et
- Le besoin en accompagnement de l'équipe.

Dés éventuelles précisions pourront être demandées à certains projets si nécessaire.

Aucun hébergement ne sera proposé aux start-ups sélectionnées pour intégrer le programme RISE.

## **5/ Communication**

CNRS Innovation ainsi que le CNRS pourront communiquer via leurs canaux de communication internes et externes (sites internet, réseaux sociaux, supports papiers ou audiovisuel, newsletter, mailing...) sur les résultats de l'appel à candidature, la liste des lauréats sélectionnés, et le cas échéant une brève description de l'activité, le logo des start-ups ou projets sélectionnés, ou le contact du porteur de projet.

## **6/ Obligation des lauréats**

Les projets ou start-ups sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidature au programme RISE s'engagent, en acceptant le présent règlement à :

- Certifier que les informations communiquées dans le cadre du dossier de candidature au programme RISE sont exactes ;
- Faire état de la participation au programme d'accompagnement RISE dans les communications écrites ou orales relatives au projet et autoriser CNRS Innovation et le CNRS à en faire état ;
- Participer aux événements organisés par CNRS Innovation ou le CNRS dans le cadre du programme ;
- Se rendre disponible, a minima une fois par mois, pour faire un point avec l'équipe d'accompagnement dédiée qui leur sera attribuée, et ce durant toute la durée de l'accompagnement ;
- Autoriser CNRS Innovation et le CNRS à utiliser les éventuelles photos et vidéos réalisées pendant les différents événements organisés dans le cadre de l'accompagnement RISE (événements, workshop, ateliers, formation, etc.) ;
- Informer CNRS Innovation et ses équipes de toute participation de la start-up ou du projet à un autre programme d'accompagnement, d'incubation ou d'accélération, et
- Ne communiquer, dans le cadre de la candidature, aucune information de nature confidentielle (notamment concernant la propriété intellectuelle du projet).

En cas de manquement ou de non-respect du présent règlement de la part d'un candidat, CNRS Innovation se réserve la faculté d'écarter la participation de ce dernier au programme RISE.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par CNRS Innovation. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à candidature.

Pour toute question ou demande de précision, n'hésitez pas à nous envoyer un email à l'adresse suivante : [startup@cnrsinnovation.fr](mailto:startup@cnrsinnovation.fr)